

Date de mise à jour : 11/10/2021

Axe : 1 VERS UN TERRITOIRE PLUS SOBRE

Objectif : 1.1 Etre collectivités exemplaires



Action : 1.1.1 **Analysons, optimisons et programmons l'efficacité énergétique des bâtiments publics**

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Bâti / Energie / Climat	Atténuation	X	X	X	

Porteur(s) de l'action : PETR de l'Alsace du Nord, CC du Pays de Niederbronn-les-bains (CCPN), CC Sauer Pechelbronn (CCSP), CC du Pays de Wissembourg (CCPW), CC de l'Outre-forêt (CCOF), CC de la Basse-Zorn (CCBZ), CA de Haguenau (CAH) et leurs communes membres

Partenaire(s) technique(s) : Conseiller en énergie partagé de la CC Sauer Pechelbronn et du Pays de Wissembourg, économiste de flux de la ville de Haguenau, économiste de flux Alter Alsace Energie de la mission Alsace du Nord du PETR

Partenaires financier(s) : **ÉS (Electricité de Strasbourg)** pour la mission économiste de flux Alsace du Nord et les audits énergétiques éventuellement externalisés

Contexte

Le parc des bâtiments des collectivités d'Alsace du Nord est estimé à 1 000 bâtiments, recouvrant des usages très variés (enseignement, bureaux, salles des fêtes, équipements sportifs et socio-culturels, logements, ...). Entre les différents impératifs d'usage, environnementaux et économiques, il n'est pas facile de coordonner et d'optimiser les travaux qui seraient nécessaires.

Anticiper et prioriser les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique dans les bâtiments nécessite une bonne connaissance de l'état du bâtiment et de son fonctionnement. Elle permet ensuite une programmation dans le temps des travaux en bonne articulation avec les autres contraintes de la collectivité et d'y associer un travail avec les usagers du bâtiment.

Plusieurs ressources en ingénierie technique accompagnent les collectivités de l'Alsace du Nord pour développer l'efficacité énergétique du parc public, deux en place depuis plusieurs années, une mise en place dans le cadre du PCAET pour donner accès à cette expertise à l'ensemble des communes du territoire.

Descriptif de l'action

Le conseil en énergie partagé (CEP) Sauer-Pechelbronn / Pays de Wissembourg

En place depuis 2013, le conseiller accompagne les 2 EPCI et leurs communes membres dans :

- **l'analyse des consommations d'énergie** des bâtiments publics, **les préconisations d'optimisation et de travaux** d'efficacité énergétique, les cahiers des charges pour maîtrise d'œuvre et d'éventuelles commandes groupées.

Pour aider au financement des travaux, et suite à l'expérimentation réussie dans le cadre du programme national TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte),

- **une plateforme mutualisée de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie** est mise à disposition des communes

Pour optimiser l'usage des bâtiments,

- **une sensibilisation des usagers aux écogestes** est réalisée à la demande sous la forme d'un défi énergie. La poursuite de la campagne est notamment prévue avec la ville de Wissembourg.

Pour améliorer les performances des bâtiments,

- **mutualisation d'audits** et campagne de bilans énergétiques dans le cadre du décret tertiaire à venir

L'économiste de flux ville de Haguenau

Un économiste de flux assure le **suivi et la gestion énergétique des bâtiments** de la ville de Haguenau et de certains bâtiments intercommunaux, du réseau de chaleur et des achats d'énergie. Le suivi énergétique et les diagnostics divers orientent :

- la production d'un **plan pluriannuel d'investissement** conforme aux engagements supra (décret tertiaire, renforcement de la production renouvelable ...).

Les gains relevant de la sobriété seront mobilisés pour l'atteinte des résultats attendus, avec une volonté de sensibilisation et d'implication des agents de la CAH dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments :

- une animation dédiée (**sensibilisation des usagers aux écogestes**) mesurée par site sera développée à titre expérimental

Un économe de flux partagé en Alsace du Nord

Après un recensement des volontés et des besoins auprès des communes, une mission économe de flux mutualisé est mise en place pour une première période de 2 ans pour les communes des 4 EPCI hors CEP (CCPN, CCOF, CCBZ, CAH hors Haguenau).

3 types de missions ont été identifiées :

- **SOBRIETE** : analyse consommations d'énergie et d'eau, mise en place d'un suivi, optimisation des réglages et formation
- **EFFICACITE** : analyse thermique du bâtiment, préconisation de travaux hiérarchisés, cahier des charges pour MO
- **SOLAIRE** : estimation du potentiel solaire des toitures et d'autoconsommation, cahiers des charges pour appel d'offres

L'économe de flux assure également une mission de coordination pour le PETR :

- **animation**, suivi, expertise technique ponctuelle
- organisation de temps de **partages d'expériences et d'expertise** technique pour les collectivités
- le cas échéant, accompagnement de **commandes groupées** d'audits externes ou de travaux

Par ailleurs **des études thermiques ou énergétiques externalisées** pourront être réalisées pour des besoins spécifiques de certains bâtiments publics.

Une attention particulière sera apportée au **suivi des consommations énergétiques des bâtiments publics soumis au décret tertiaire** (bâtiments à usage tertiaire dont la surface dépasse 1000 m²) et pourra faire l'objet d'un partage d'expériences.

Suivi et optimisation de l'usine de valorisation énergétique (EVNA) du SMITOM Haguenau Saverne

L'usine, exploitée par Suez, fait l'objet d'une recherche permanente de réduction des consommations énergétiques et d'optimisation des rendements de la production d'énergie. Des travaux d'amélioration ont été réalisés ces dernières années et cette recherche se poursuivra dans les années à venir.

Calendrier							Budget
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Missions économe de flux Alsace du Nord							50 000 € sur 2 ans
Conseiller en énergie partagé (CCSP + CCPW)							
Econome de flux (Haguenau)							
Optimisation de l'usine de valorisation énergétique (EVNA)							
Indicateurs de suivis							Objectifs
Missions réalisées par l'économe de flux Alsace du Nord et le CEP (nombre par type, nombre de bâtiments, de communes et d'usagers concernés)							60 missions sur 2 ans pour l'économe de flux Alsace du Nord
Niveau d'ambition et nb de bâtiments où des travaux de rénovation énergétique sont engagés							
Suivi des consommations du parc de bâtiments publics assujettis au décret tertiaire (bâtiments à usage tertiaire dont la surface dépasse 1000 m ²)							Décret tertiaire : - 40% en 2030 - 50% en 2040 - 60% en 2050 (année référence >2010) ou < seuil selon le type de bâtiment
Suivi des consommations énergétiques et des rendements d'EVNA							